

Brugg, le 8 mars 2018

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF

## **Journée internationale de la femme du jeudi 8 mars 2018**

**En Suisse, les droits de la femme restent un thème important, cela également pour les femmes qui vivent dans l'espace rural et travaillent dans l'agriculture. Cette année, l'USPF participe du 12 au 16 mars 2018 au congrès CSW62 des femmes « UN women » à New York. Le thème principal sera « défis et chances relatifs à la réalisation de l'égalité des sexes et renforcement du rôle des femmes et des filles dans l'espace rural ». (Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls)**

Le 8 mars 1911, la première journée des droits de la femme a eu lieu aux Etats-Unis. En 2018, 107 ans plus tard, les femmes de tous les pays doivent toujours s'impliquer pour leurs droits. Les femmes qui vivent dans l'espace rural et travaillent dans l'agriculture doivent aussi s'engager en faveur de leur égalité et l'exiger.

Le congrès CSW62 à New York sera consacré aux problèmes et aux besoins spécifiques des femmes de l'espace rural. Cette fois, l'USPF participera au congrès de l'ONU en tant que membre de la délégation officielle de la Suisse et sera représentée par Kathrin Bieri, co-secrétaire générale.

**Une préoccupation majeure pour l'USPF est l'amélioration de la couverture sociale de la main-d'œuvre familiale engagée dans une entreprise familiale.** Les épouses et partenaires représentent une grande partie de la main-d'œuvre familiale dans ces entreprises. En 2016, 153 359 personnes étaient occupées dans l'agriculture. 36% étaient des femmes (55 649), dont 45'693 faisaient partie de la main d'œuvre familiale<sup>1</sup>. 6% (2982) des femmes seulement gèrent une exploitation agricole<sup>1</sup>. 16% des partenaires des exploitants ont un statut d'indépendante dans l'exploitation agricole et 15% touchent un salaire<sup>2</sup>. La majorité des partenaires (56%) ne touche pas de salaire pour le travail effectué dans l'exploitation<sup>2</sup>. Afin que l'agriculture puisse être perçue comme un environnement professionnel et familial propice au sein de la société moderne, la main d'œuvre familiale devrait disposer à l'avenir d'une couverture sociale obligatoire.

**Un autre point fort aux yeux de l'USPF consiste à augmenter la participation des femmes au sein des organes et organisations agricoles,** où les femmes sont toujours largement minoritaires. Des femmes dans les organes dirigeants peuvent renforcer le statut des femmes et améliorer la situation au niveau de l'égalité. En même temps, elles contribuent à aboutir à des décisions équilibrées.

On entend régulièrement que l'égalité est un fait acquis depuis longtemps en Suisse. Regardé de près, la réalité est quelque peu différente. Au plus tard lors de la naissance du premier enfant, les choses changent considérablement pour les mamans. **La compatibilité entre famille et profession reste un défi majeur.** De meilleures conditions-cadres, des structures d'accueil et des postes de travail à temps partiel ne sont que quelques domaines où des améliorations restent nécessaires.

**Concernant la rétribution pour les prestations de travail, nous sommes toujours loin de l'égalité.** Pour 10% des différences de salaire, il n'y a pas d'explication valable. Ce thème doit également rester présent dans notre agenda associatif.

L'USPF soutient tous les efforts pour l'égalité des femmes dans notre société. Elle s'engage particulièrement pour les femmes de l'espace rural avec leurs préoccupations spécifiques. Par des mesures multiples, l'USPF participe à la création d'un espace rural attractif. **Celles-ci comprennent entre autre l'appel aux femmes de prendre conscience de leurs droits et de s'engager dans ce sens. L'égalité commence par des petites choses et dans la vie quotidienne. Pour cette raison, les femmes doivent se soutenir et s'entraider mutuellement.**

#### Sources:

<sup>1</sup> OFS 2017

<sup>2</sup> Zusatzerhebung LBZ 2013